

Equipier de première intervention

Public :

Tout salarié

Nombre de stagiaire :

4 à 12 stagiaires par session

Pré-requis :

Aucun

Organisation et modalité de déroulement de la formation :

1 journée consécutive

Durée de la formation :

7 heures minimum

Objectifs de la formation :

Etre capable de :

- Maîtriser un feu naissant
- Acquérir les comportements adaptés
- Appliquer les consignes de l'établissement
- Utiliser les moyens de secours (RIA, Extincteurs, ...)
- Déclencher l'alarme et l'alerte
- Conduire et guider une évacuation
- Accueillir les secours extérieurs

Programme de la formation :

(Défini par la R6 de l'APSAD)

Rôle de l'équipier

Naissance et propagation d'un incendie

Dangers des fumées

Déclenchement de l'alarme et de l'alerte

Les agents extincteurs

Les extincteurs et RIA

Actions et réactions immédiates

Port de l'ARI (option)

Exercices pratiques sur feux réels

L'évacuation

Risques d'une évacuation

Gestion d'une évacuation et personnes désignées (Guide-file, serre-file et responsable d'évacuation)

Exercices pratiques

Outils pédagogiques :

Divers extincteurs, générateur de flamme à gaz, machine à fumée, ordinateur et vidéoprojecteur

Modalité d'animation et encadrement de la formation :

Formation en face à face pédagogique - orientée pratique, Exposés interactifs, - démonstrations, études de cas, mise en situation d'intervention.

Evaluation de la formation :

Avoir participé activement à la totalité de la formation (évaluation formative)

A l'issue de cette évaluation, une attestation de fin de formation sera transmise à chaque stagiaire ayant participé activement à la formation.

Cadre réglementaire :

La formation d'équipiers de première intervention répond à la demande du Code du Travail (article R 4227-38) qui prévoit que chaque salarié doit savoir se servir des moyens de premiers secours de lutte contre un début d'incendie.

Elle est également reconnue par la règle R6 de l'APSAD (Assurances).